



Conseil communautaire à la Communauté de communes

Mercredi 6 avril 2016

I - ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les membres du conseil communautaire acceptent le compte-rendu du 2 mars 2016

Avant de débiter la réunion, monsieur le Maire de Champdeniers indique avoir lu dans les journaux que le Président de la Com Com de Pays Sud Gâtine et de Gâtine Autize ont sollicité le Préfet pour repousser l'échéance du rapprochement avec les 3 communautés.

Le Président répond qu'il ne s'est pas associé à cette demande visant à obtenir le report de la date de la fusion. Il rappelle que son devoir de Président est de porter la décision du conseil communautaire et qu'il ne se permettrait pas, en qualité de Président, de se prononcer sur un sujet non évoqué précédemment en conseil, ce qui est le cas.

II – VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2016

Le Président propose le maintien des taux des trois taxes ainsi que celui de la CFE, comme chacune des 3 communautés de communes s'y est engagée, selon les taux suivants :

- 12,43 % pour la Taxe d'habitation
- 1,74 % pour le foncier (bâti)
- 7,77 % pour le foncier (non bâti)
- 21,72 % pour la CFE

Soit une augmentation de 21 468 € (dû à l'augmentation des bases)

Le conseil vote à l'unanimité le maintien des taux d'imposition.

III – ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Président explique l'état des poursuites irrécouvrables dressé par le receveur de la Communauté de communes en vue de l'admission en non-valeur des sommes portées au dit état, vu les pièces à l'appui.

Considérant que le receveur a justifié dans les formes voulues de l'insolvabilité des débiteurs et que les restes dont il s'agit ne paraissent pas susceptibles de recouvrement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'admettre en non-valeur les sommes suivantes : petits reliquats de 2011 et redevables en surendettement ou liquidation judiciaire pour un montant total de 2 722,56 €.

IV – APPEL A PROJET FISAC

L'Etat a lancé un appel à projets FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) qui permet aux collectivités d'aider en direct les entreprises autour des objectifs suivants :

- Moderniser les entreprises de proximité existantes
- Améliorer le cadre dans lequel s'exercent ces activités
- Développer une offre de services innovants mieux adaptée aux besoins des consommateurs
- Développer le professionnalisme et l'innovation
- Améliorer l'offre commerciale

Le financement par le FISAC est subordonné à la condition que la participation financière du Pays de Gâtine soit au moins égale à celle du FISAC soit 150 000 € pour chacune des parties pour la période 2016-2017.

La mise de fonds pour les collectivités du Pays adhérents à ce dispositif est de 0,75 € par habitant et par an.

Le Président propose de valider le projet et d'accepter le versement d'une cotisation à hauteur de 0,75 € par habitant (sous réserve de la validation par l'Etat du dossier déposé par le Pays de Gâtine).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte la proposition et autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le conseil demande de vérifier que les Communautés de communes du Pays Sud Gâtine et de Gâtine Autize ont pris la même décision afin d'adopter une position commune.

V – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE RMA

Cinq entreprises ont répondu à la consultation pour le RMA, la moins disante est l'entreprise RACAUD.

Signature du contrat avec l'entreprise RACAUD – 79240 VERNOUX EN GATINE pour l'Emploi Partiels au Répondeur Automatique à l'Emulsion de Bitume à 65% rue le territoire du Val d'Egray, d'un montant de 30 300 € HT.

Les travaux devraient débiter en fin Mai.

VI – POLE SANTE

1) Sous traitant lot 6

Signature de la déclaration de sous traitant pour le marché de la construction d'une maison de santé du lot 6 Cloisons Sèches Plafonds avec l'entreprise SARL TECHNI PLAFONDS – 113 RUE DE MAURET – 85290 MORTAGNE SUR SEVRES d'un montant maximum de 8 783,07 € HT.

2) Avenant 1 Lot 1 VRD

Tranchée pour le passage du câble de France Télécom – Avenant de BONNEAU et FILS de 1387,90 € HT.

3) Loyers de la Maison de santé

Le Cabinet notarial de Maître Martin a été sollicité pour relire et amender la proposition de bail professionnel remise par la Communauté de communes du Val d'Egray.

Une rédaction similaire de baux est recherchée avec la CDC du Pays Sud Gâtine dont la Maison de Santé ouvrira en septembre 2016. Les frais notariés inhérents à cette mission et non connu à ce jour seront partagés entre les 2 Communautés de communes.

A ce jour et sans accord définitif des parties, la discussion relative aux loyers de la Maison de Santé avec la SISA, société interprofessionnelle interlocutrice de la Communautés de communes fixe la répartition des loyers comme suit (en montant mensuel) :

Cabinet Médecin M. Savary : 525 €

Cabinet Médecin Mme Erdos : 515 €

Cabinet Sage-femme : 260 €

Cabinet Podologue/Infirmier : 340 €

Cabinet Infirmiers : 210 €

Salle pour Pharmacien (utilisation ponctuelle) : 70 €

Salle pour Kinésithérapeutes (utilisation ponctuelle) : 40 €

Salle pour Médecin M. Aupy : 10 €

Soit un total mensuel de 1970 €

Les studios feront l'objet d'un bail à part et les loyers des studios ne sont pas comptabilisés dans le calcul global.

Les professionnels souhaitent rentrer dans les locaux au 1^{er} juillet 2016.

Monsieur le Maire de Champdeniers précise que le lampadaire situé Place du Château d'eau ne fonctionne plus. Il émet l'hypothèse que le câble ait été sectionné pendant les travaux de la Maison de Santé. La Mairie a sollicité Séolis qui doit réaliser un contrôle et établir les raisons de cette panne.

VII – AUGMENTATION DU TEMPS D'ECLAIRAGE DE LA ZONE D'ACTIVITE

Monsieur BUTEL a sollicité la communauté de communes a propos de la sécurisation de la zone d'activité de Montplaisirs suite au cambriolage des Ateliers Relais.

Il est proposé d'augmenter le temps d'éclairage de la zone, celle-ci est actuellement éclairé de 6 h à 9h et 17h à 22h.

VIII – VISITE DE POLE EMPLOI

Monsieur DEBRAY de Pôle emploi souhaite faire une présentation des locaux de Pôle Emploi ainsi que des nouveaux services qu'il peut apporter aux collectivités.

Le conseil propose de lui demander des dates, et faire des propositions aux élus.

IX – MODIFICATION DES STATUTS DU PAYS DE GATINE

Vu L'article L5211-20 du code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts du SMAEG voté le 8 octobre 2015 par le comité syndical
Vu les observations de Monsieur le Préfet

Le Président informe les élus que le SMAEG nous demande d'émètre un avis au vu des statuts modifiés présentés au conseil Communautaire.

Après délibération et à l'unanimité les membres du conseil communautaire valident la modification des statuts du SMAEG tel que le projet est joint à la présente délibération.

X – AUTORISATION DU SERVICE AMD DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ARS

Appel à projet de l'ARS fait par le service AMD pour l'aide au fonctionnement et investissement

Le service AMD a été informé par le conseil départemental que l'ARS disposait d'une enveloppe de 25 millions d'euros au niveau national et que cette enveloppe était destinée à apporter un soutien financier aux services d'aide à domicile pour les aider à se restructurer. Le service AMD ne remplit pas l'ensemble des conditions d'éligibilité mais propose de déposer une demande d'aide financière à hauteur de 120 000 €.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président a présenté la demande de subvention.

XI – QUESTIONS DIVERSES

1) Montage des gradins pour l'animation du CSC « TOUS EN SCENE »

Le CSC sollicite les agents techniques des communes pour le montage des gradins, l'organisation et très importante et une technicité nécessaire à la sécurité de l'installation.

Le Site de Germond Rouvre est préféré par le CSC pour des bâtiments adéquats à l'organisation de cette manifestation.

Le Président rappelle que la commune de Germond Rouvre participe significativement au financement du CSC.

Il est demandé que les horaires des agents soient communs, chaque agent doit travailler à temps équivalent.

2) Rideaux pour le Salon de Coiffure

Signature du devis de l'entreprise DUBIN pour la fourniture et la pose de rideaux métalliques pour le salon de coiffure de Montplaisir. Le montant est de 6 515,88 € TTC.

Après confirmation de Maitre MARTIN, c'est bien au propriétaire de supporter la charge des travaux d'installation.

Il est demandé de faire un devis pour l'électrification de ces rideaux.

3) Compteur LINKY

La CCVE a reçu un courrier de Madame GAILLARD (Députée) sur le sujet de l'installation des nouveaux compteurs LINKY. Et des inquiétudes qui se font entendre sur les risques pour la santé publique en raison de l'émission d'ondes électromagnétiques par ce type de compteur.

4) Réunion SDAN

Monsieur MORIN informe les élus avoir assisté à une réunion sur le SDAN, il sera nécessaire de créer un syndicat au niveau du département pour la création du SDAN. La Région devrait participer.

Intégration de la commune de Surin qui n'était pas dans le schéma (projet de courrier fournis par M BAURUEL).

5) Recettes fiscales et dotations

Monsieur le Maire indique que la commune de Champdeniers à des charges de centralité (stade, salle des fêtes, rue notre dame, centre de loisirs...) et qui la baisse des dotations ne pourra plus leur permettre d'assumer cette dépense sans compensation des autres collectivités.

Il faut en faire un thème de réflexion, plusieurs communes sont concernées.

Un courrier sera fait au SDIS pour les alerter sur l'impossibilité de financer des augmentations aussi importantes.

Monsieur le Maire de Champdeniers précise que la commune de Champdeniers ne mettra pas à disposition la tondeuse dont elle dispose.

6) Inventaire des Zones Humides

Des précisions seront demandées au Pays de Gâtine quant au financement de l'Inventaire des Zones Humides (IZH) par les communes de Xaintray et Pamplie qui participent au 2d groupement de commandes du Pays. Cet inventaire est financé en partie par des Fonds Européens pour lesquels le Pays est toujours en attente de réponse quant aux montants de la prise en charge.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

M. LEMAITRE :

M. MORIN :

M. SOUCHARD :

Mme GIRALDOS :

M. JEANNOT :

Mme HARRAULT :

Mme EVRARD :

Mme THUILLAS :

Mme ISZRAELEWICZ : absente excusée

Mme BORDAGE : absente excusée

Mme PETIT :

Mme TESSIER : absente excusée

M. BERNIER :

M. BRAUX :

M. BARATON :

M. DROCHON :

M. FERRON :

M. JAMONEAU :

M. MARTIN :

M. MORINEAU : absent excusé

M. MOZZI RAVEL : absent excusé

M. PETORIN : absent

M. NZECK SAM NDECK :

M. TROUVAT :